



CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Type de contrat : CDI

Lieu d'emploi : Changé (53810), dept Mayenne (53),

Région Pays de la Loire

CONTACT DU RECRUTEUR :

rh@leroypaysages.fr

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

LEROY PAYSAGES intervient sur la région ouest auprès des particuliers, des collectivités, des entreprises, des industriels, des bailleurs sociaux et des promoteurs publics ou privés. Le siège social est situé à Changé (53) au cœur de Laval agglomération. Deux agences de proximité à Rennes (35) et Le Mans (72) enracinent l'entreprise dans son territoire.

Dans le cadre de notre développement, nous souhaitons renforcer nos équipes de professionnels attachés à leurs métiers. Le professionnalisme de nos équipes et leurs spécialisations sont l'assurance d'un travail respectueux des métiers du paysage.

PRESENTATION DES MISSIONS

Le conducteur de travaux dirige l'ensemble des travaux qui sont sur son périmètre d'intervention pour assurer la bonne exécution des chantiers.

Le poste de conducteur de travaux implique la préparation, l'organisation, la planification et le pilotage des chantiers. Cet emploi nécessite de la coordination des moyens : humains, matériels et financiers.

Les missions principales :

- Représentation de l'entreprise auprès des interlocuteurs (clients, maîtres d'ouvrage, fournisseurs).
- Participation aux réunions d'études de prix et techniques
- Préparation des chantiers conformément aux devis préétablis
- Organisations et supervision des travaux du personnel sur chantiers
- Supervision de l'organisation de son périmètre (secteur).

COMPETENCES REQUISES

- Connaissances techniques des métiers du paysage.
- Capacité d'encadrement des équipes (donner des instructions, apporter un soutien technique, contrôler et faire corriger les écarts).
- Connaissances des prix d'achats, temps de réalisation et coûts de production en général.
- Avoir des aptitudes relationnelles (management et commerciales).

CONDITIONS D'EMPLOI

Travail d'équipe avec l'ensemble de l'équipe technique, commerciale et administrative.

Relation directe avec la direction de l'entreprise (compte rendu d'activité et résultats).

Le conducteur de travaux dispose d'un véhicule pour se rendre sur les chantiers, d'un téléphone et d'un ordinateur portable